



HAL
open science

Les Essais poétiques : emplois et sens du mot ” essai(s) ” dans les titres de recueils poétiques à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle

Audrey Duru

► To cite this version:

Audrey Duru. Les Essais poétiques : emplois et sens du mot ” essai(s) ” dans les titres de recueils poétiques à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle. Michel Jourde, Jean-Charles Monferran. Le lexique métalittéraire français : XVIe-XVIIe siècles, Droz, pp.278, 2006, Cahiers d’Humanisme et Renaissance ; vol. 77, ISBN 2-600-01062-9. hal-00816740

HAL Id: hal-00816740

<https://hal.science/hal-00816740>

Submitted on 7 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les *Essais poétiques* : emplois et sens du mot « essai(s) » dans les titres de recueils poétiques à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle

Parmi les termes du lexique littéraire apparus au seizième siècle, le mot « essai » connaît une fortune non démentie à ce jour. L'usage contemporain courant du terme, dans son acception technique littéraire, renvoie à un genre en prose, dont l'origine est elle-même rapportée au XVI^e siècle et au modèle constitué rétrospectivement par les *Essais de Michel de Montaigne*. Cependant, en dépit de ce constat d'une permanence d'usage entre le XVI^e et le XX^e siècle, l'histoire des emplois du mot « essai(s) » dans la métalangue littéraire s'avère plus complexe et discontinue que prévu. En France, les titres faisant référence à un modèle montaignien sont rares dans la prose au cours de la première moitié du XVII^e siècle. Les quelques mentions d'« essai(s) » en titre¹, tout en convoquant sans nul doute le souvenir de Montaigne chez le lecteur, n'en demeurent pas moins indépendantes d'une facture d'écriture imitée de Montaigne ; elles ne laissent pas préfigurer un genre en élaboration. En revanche, en Angleterre, à la même époque, le gallicisme « essay(es) » connaît une grande popularité, dans un usage qui l'associe à un mode d'écriture immédiatement théorisé par Francis Bacon à partir de l'œuvre de Montaigne. C'est après ce détour anglais que le mot – un anglicisme partiel donc – et le genre reviennent dans le champ littéraire français. Le succès du mot « essai(s) » dans cette acception technique littéraire se confirme au XVIII^e siècle, sous l'effet de la vogue anglophile. Ce rapide parcours historique des emplois du mot « essai(s) » laisse cependant un blanc dans la fortune du titre et des essais littéraires comme genre : que devient le titre de Montaigne en France dans les décennies qui suivent la publication des *Essais*, en somme jusqu'au milieu du XVII^e siècle² ? On peut admettre que le projet de Montaigne, par sa singularité même, soit difficile à imiter ou que l'autorité de son auteur soit trop écrasante pour susciter immédiatement des émules ; est-il possible cependant que le titre proposé, dont l'originalité et l'ambiguïté ont provoqué tant de perplexité et de gloses de la part de ses lecteurs voire traducteurs³, se perde ainsi et ne connaisse que d'aussi rares emplois littéraires pendant au moins un demi-siècle ?

¹ On cite généralement l'*Essai sur les merveilles de Nature et les plus nobles artifices, pièce très nécessaire à ceux qui font profession d'éloquence* du père Binet (1621) et le *Discours de la méthode suivi de la Dioptrique, les Météores et la géométrie qui sont des essais de cette méthode* de Descartes (1637).

² On le voit alors reparaître en français avec entre autres, l'*Essai pour les coniques* de Pascal (1642), les *Essais de morale* de P. Nicole (1671), l'*Essai d'un dictionnaire* de Furetière (1684).

³ Voir Olivier Millet, *La Première réception des Essais de Montaigne (1580-1640)* (Paris, Champion, 1995), en particulier la notice que La Croix Du Maine consacre à Montaigne dans sa *Bibliothèque* en 1584 (Millet, p. 52-54) et les annotations d'Antoine de Laval sur un exemplaire des *Essais*, édition de 1595 (Millet, p. 129-130).

L'article « essai » du *Dictionnaire* de Furetière nous donne toutefois une piste, en enregistrant quelques circonstances d'acceptions littéraires du mot :

Se dit figurément en morale des ouvrages d'esprit. Plusieurs ont fait des *Essais* poétiques. Montaigne a fait un très beau livre qu'il a appelé les *Essais*. Il est sorti de Port-Royal de très beaux *Essais de morale*. L'*Essay des merveilles de la nature* du Père Binet sous le nom de René François a été imprimé vingt-cinq fois. L'*Essay* d'un *Dictionnaire universel*.⁴

A quels ouvrages, parus sous la plume de quels poètes, Furetière renvoie-t-il donc, avec cette mention d'« *essais* poétiques » ? En outre, comment interpréter l'ordre dans lequel sont énumérés ces exemples d'emplois du terme « essai » en littérature ? La disposition choisie par Furetière accorde en effet aux « *essais* poétiques » une préséance inattendue sur l'ouvrage de Montaigne, que l'on aurait cru *a priori* fondateur. Ce choix hiérarchique du lexicographe semble signifier que les « *essais* poétiques » sont un cas d'usage courant en littérature, peut-être le plus général. Comment interpréter cependant le fait que Furetière ne cite aucun auteur d'« *essais* poétiques », comme si le déficit d'auctorialité était constitutif de ce corpus ?

Alan M. Boase a déjà signalé⁵ qu'à partir des années 1580 le mot « essai », généralement au pluriel, employé dans les titres d'ouvrages, devait être recherché paradoxalement du côté des recueils de poésie, où il semble connaître une certaine vogue, tant en France qu'en Angleterre. Et de relever une série de titres et de sous-titres de recueils pour une large part méconnus de la postérité⁶. Nous pouvons encore enrichir la liste d'œuvres déjà significative qu'il établit⁷ et attirer en particulier l'attention sur les *Œuvres* d'André Mage de Fiefmelin, publiées en 1601⁸ : la seconde partie du recueil, titrée *L'Image d'un Mage ou le*

⁴ Furetière, *Dictionnaire universel*, édition de 1690.

⁵ Alan M. Boase, « The early history of the *Essai* title in France and Britain », dans *Studies in French literature presented to H.W. Lawton*, édité by J.C. Ireson, I.D. Mcfarlane and Garnet Rees, Manchester-New York, Manchester UP-Barnes & Noble, Inc., 1968, p. 67-73.

⁶ A. M. Boase cite les *Essays de Hierosme d'Avost de Laval sur les Sonets du divin Petrarque avec quelques pièces de son invention* en 1584 (et non pas *Essays poétiques*, comme le donne A. M. Boase) ; la section d'« Essay de quelques poesmes chrestiens » de Jean de Sponde, contenant entre autres les « Stances » et « sonnets de la mort » à la suite de ses *Méditations sur les Psaumes* (1588) ; le sous-titre de la tragédie chrétienne d'Antoine Favre *Les Gordians et Maximins ou l'Ambition. Œuvre tragique. Premiers et derniers essays de Poésie* (Chambéry, 1589) ainsi que les *Essays poétiques de Guillaume Du Peyrat* (Tours, 1593). Dans le domaine anglo-saxon, il ajoute le recueil de Jacques 1^{er} d'Ecosse, contenant une traduction de *L'Uranie* de Du Bartas et titré : *Essayes of a Prentice in the Divine Art of Poesy* (Edimbourg, 1584) ainsi que les *Poetical Essays* de Samuel DANIEL parus en 1599. Il relève au début du XVII^e siècle *Les Essais poétiques d'Antoine de Nervèze* (Poitiers, 1605).

⁷ Nous ajoutons au moins quatre autres titres à une liste ouverte : Hélié Garel, *Essays spirituels par le sieur de Garel* (Paris, 1612) ; les *Essais de poésie dédiée à Henry le Grand ou plustost à sa statuë de Bronze de Paris* (s.l., 1623) ; les *Essais poétiques d'Anselme Gontard* (Orléans, 1638) ; Antoine Garaby de La Luzerne, *Les Essais poétiques du sieur de La Luzerne* (Paris, 1642).

⁸ André Mage, *Les Oeuvres du sieur de Fiefmelin, divisées en deux parties*, Poitiers, Jean de Marnef, 1601.

Spirituel d'André Mage, sieur de Fiefmelin, est en effet désignée dans le sommaire du volume sous le titre « Le spirituel comprenant essais », et est divisée en sept « essais du spirituel », chacune des sept sections étant ensuite titrée sur le patron : « Les prières. Premier Essay du spirituel d'A.M. Sr de F. ».

Faut-il interpréter la récurrence de ces titres de recueils poétiques comme une filiation intertextuelle indépendante du titre de l'ouvrage de Montaigne et conclure à une coïncidence ? Avant de se prononcer sur ce point, il convient de s'interroger sur cet usage répété du mot « essai » sous la forme « essais poétiques » ou « essais de poésie », usage qui manifeste une spécialisation du terme « essai(s) » dans la métalangue poétique. En prose, Montaigne semble avoir choisi le mot pour sa richesse polysémique dans la langue courante et par souci de se démarquer de toute technicité pédante pour désigner son travail. Dans le contexte littéraire général des titres d'ouvrages, le mot conserve ses valeurs courantes mais à celles-ci vient progressivement se surimposer en filigrane un sens technique littéraire. Autrement dit, pouvons-nous préciser la portée littéraire du terme à la fin du seizième siècle, sachant qu'il faut sans doute faire la part de la référence à Montaigne mais que cet intertexte ne permet pas de rendre compte de toute la richesse polysémique de cet emploi en titre ? Que désignent les essais littéraires d'un poète à la fin du XVI^e siècle ?

Nous proposons de mener l'analyse des occurrences du mot « essai(s) » en titre en croisant deux approches : nous tenterons d'une part une analyse synthétique de la diversité des emplois du mot « essai(s) » en titre de recueil, en accordant une attention particulière au jeu de la syntaxe ; nous proposerons d'autre part une étude ponctuelle détaillée, restreinte aux données fournies par l'ambitieux centon calviniste d'André Mage. L'utilisation massive du terme chez ce poète, associée à des traces d'intertextualité montaignienne à l'intérieur du recueil, nous paraissent fournir un corpus modeste, mais propice à l'étude des conditions de la lexicalisation du terme dans la métalangue littéraire.

On sait que la lexicalisation progressive et tardive du mot « essai » dans son sens technique littéraire actuel se double d'une spectaculaire réduction sémantique depuis le XVI^e siècle. Nombreux sont les lecteurs contemporains de Montaigne et les critiques ultérieurs qui, rendus perplexes par la syntaxe du mot « *Essais* » construit sans détermination autre que « *de Michel de Montaigne* », ont attiré l'attention sur la polysémie du mot en langue courante⁹ ; au XX^e siècle, les critiques ont établi à plusieurs reprises le bilan sémantique du mot « essai »

⁹ Voir les références données dans la note 3 p. 1.

employé à l'intérieur même des *Essais*¹⁰. Il ne semble donc pas vain de commencer par vérifier si la polysémie bien attestée chez Montaigne se confirme chez l'un de ses successeurs immédiats, André Mage. Ce nouveau bilan sémantique à partir d'un corpus poétique est un préalable indispensable à l'étude de l'emploi du mot dans un sens technique littéraire.

Les valeurs du mot « essai » dans l'important corpus poétique fourni par le centon d'A. Mage ne correspondent que partiellement aux emplois attestés chez Montaigne mais l'étude des occurrences confirme la diversité sémantique du terme. Les sens concrets du mot « essai » sont bien représentés. On relève des emplois du mot « essai » au sens de « péril », « danger », dans un contexte militaire¹¹ ; « mise à l'épreuve », « épreuve initiatique »¹² et plus généralement « exercice », « expérience », « mise en œuvre »¹³ ; « expérience empirique »¹⁴

¹⁰ Jean Vignes, « L'exercice, l'épreuve et l'expérience. *Essai et essayer* dans le livre III des *Essais* », *Le Livre III des Essais de Montaigne*, Actes de la journée d'étude « Montaigne » du 8 novembre 2002, textes réunis par P. Debailly, Cahiers Textuel, n° 26, 2003.

¹¹ « Essai » au sens de « péril », « danger » :

- Ode 20, 3^e strophe (f 17 r°, second foliotage)

Ioab sceut en sa charge unir avec les siens
Les faits d'armes aux cris, vainquant les Syriens.
Nous tiendrons bon, dit-il, pour Dieu et pour nos freres :
Et de nous le Seigneur
Face selon cœur !
Il eut à ses **essais** les yssues prosperes.

- Sonnet 129 (f 133 v°)

Mais plus qu'en cest **essay**, qui n'atteint que le corps
La crainte ez maux de l'ame horrible ses efforts :
Là craint sa fin tout homme et là Satan luy gronde.

- « Les saints soupirs, 4^e essai du spirituel », Sonnet 19, tercets (f 176 v°-177 r°)

Je leur ressemble donc : me plaisant au martyre
Rien plus qu'**essais**, qu'assauts, que soings je ne desire :
Car sans divers tourments je serois malheureux.

Heureuse l'heure à moy que je me trouve en guerre
Soubs l'ame avec le corps rassemblant ciel et terre !
Je suis pour aymer Dieu d'un tel Mars amoureux.

¹² « Essai » au sens de « mise à l'épreuve » : voir « La chrestienne, 7^e essai du spirituel », Sonnet liminaire (f 391 r°) « Métamorphose des Spirituels ou Regenerés. Sonnet »

J'avois tousjours nié ceste Metamorphose
Où les Chrestiens changez revivent saintement,
Mais, sage apres l'**essay**, je sens qu'à tout moment
Aymant Christ il nous change en mainte estrange chose.

¹³ « Essai » au sens large d' « expérience » : Stances, 6^e strophe (f 35 v° et 36 r°)

Quel l'**essay** de ma voix, tel l'**essay** de ma vie.

- « L'ame humaine, 3^e essai du spirituel » (f 162 r°) (au sujet de l'imprimerie) :

Belle œuvre, utile autant, que rare invention ! [...]
Qui garde de nos fruits, eternize à jamais
L'esprit qui les provigne en ses vivans **essais**.

en général ou au sens technique de « test gustatif », « expérience sensible du goût »¹⁵ ; « ouvrage de l'apprenti artisan », employé seul ou dans la locution « coup d'essai »¹⁶. Par rapport à Montaigne, la langue d'André Mage semble archaïsante, avec le recours fréquent à la locution « à l'essai »¹⁷. Cette étude chez Mage met en valeur certains sèmes de la langue commune de la fin du XVI^e siècle généralement moins bien repérés par la critique montaignienne. Le poète fait fond sur le large éventail polysémique du terme, dans le cadre

¹⁴ « Essai » au sens d'« expérience empirique » : « L'âme humaine, 3^e essai... » (f 155 r^o) :

Par heureuse rencontre on a souvent du vray
La science par elle [l'Action] apprise avec l'**essay**.

¹⁵ « Essai » au sens de « test gustatif » :

- « L'homme naturel, 2nd essai... » sonnet 55, 2^e quatrain (f 116 r^o) :

Ce qui heureux les fait leur fait la guerre :
Tousjours en doute ils prennent leur repas.
Ils craignent mesme apres l'**essay** l'appas
D'un venin mis au pot, au plat, au verre.

- « l'ame humaine, 3^e essai... » (f 146 v^o)

Cette chair spongieuse [= la langue] obéissant au goust
Luy est un moyen propre à faire **essay** de tout.

¹⁶ « Essai » au sens d'« ouvrage de l'apprenti artisan », en particulier dans la locution « coup d'essai » :

- Sonnet d'A. de la Croix, « Au Sieur de Fiefmelin sur son second Essay Spir. », premier quatrain (f 99 r^o)

Comme on cognoit l'ouvrier à l'œuvre, ton **Essay**
Monstre que tu as fait tres-bon apprentissage [...].

- « Au lecteur » (f 74 r^o) :

« Ce ne sont que les premiers **coups d'essay** de mes facultez plus surnaturelles qu'autres. Soubs ces
suyvantes Inventions Poëtiques et autres Traductions et Contrimitations spirituelles, je me
communique à mes plus proches, semblables et amis »

¹⁷ Le sens de la locution « à l'essai » n'a pu être éclairci en dépit de nos recherches. Chez Mage, cette locution apparaît toujours dans un contexte amical :

- « Contre l'exercice poétique ingrat à son maître », derniers vers, (f 9 v^o) :

Thoinet : Il est tard, la nuit vient. Adieu donc, je m'en vay :
Et te demeure Amy.
Andriot : Tel te suis-je à l'**essay**.

- Sonnet 20, v. 1-2 (f 37 r^o)

Aymons-nous, cher Philandre, et prouvons à l'**essay**
Qu'ailleurs si sainte ardeur deux cœurs en un n'allume.

- *Jephté* (f 78 r^o)

[...] Comme un second soy-mesme
(A l'**essay** je le sçay) Jephté de long temps m'ayme.

- « L'homme naturel, second essai... », sonnet 87, premier tercet, (f 124 r^o)

Erisichthon, soubs ce Monstre abattu,
Nous prouve telle à l'**essay** sa vertu
Qui plus qu'il mange et plus cherche à repaistre.

d'un projet d'écriture qui multiplie les figures de l'ambiguïté telles que l'antanaclase et la paronomase, écriture que la critique identifie comme maniériste.

Comme chez Montaigne, les emplois du mot « essai » chez Mage peuvent également se répartir en deux catégories : les emplois en usage que nous venons de voir, ainsi qu'un certain nombre d'emplois en mention. Dans ce second cas, le substantif d'abord utilisé en sous-titre¹⁸ sert ensuite par synecdoque de raccourci commode pour désigner l'ensemble de l'ouvrage, soit sous la plume des auteurs de pièces d'escorte, soit du fait de Mage lui-même¹⁹. Cet emploi en mention, propre au paratexte – titres, préfaces en prose et pièces

¹⁸ Le sommaire en tête du volume des *Œuvres* (non paginé) détaille ainsi la seconde partie *L'Image d'un mage ou le Spirituel* :

Le spirituel comprenant **Essais** :
Les Prieres, premier **Essai** du Spirituel
L'homme naturel, 2. **essai** du Spirituel
L'Ame humaine, 3. **essai** du Spirituel
Les saints soupirs, 4. **essai** du Spirituel
Les Muses celestes, 5. **essai** du Spirituel
Les Meditations, 6. **essai** du Spirituel
La Chrestienne, 7. **essai** du Spirituel. La Chrestienne de Mage : ou les saintes amours du spirit. envers Christ, et l'Eglise Chrestienne.

¹⁹ - On relève dans une ode de F. Bauldouyn :

[...] Ton Livre immortel nous montre
Les Escueils que l'on rencontre,
[...] Car par tes doctes **Essais**
Il appert que tu les sçais [...] (f 72 v°, seconde numérotation)

et dans un sonnet d'A. de la Croix, « Au Sieur de Fiefmelin sur son second **Essay** Spir. » :

Comme on cognoit l'ouvrier à l'œuvre, ton **Essay**
Monstre que tu as faict tres-bon apprentissage :
Mais puisqu'à la maistrise est requis long-usage,
D'Essay le tiltre est bon et fort bien compassé. (f 99 r°)

On relève des occurrences témoignant d'un usage semblable sous la plume de Mage dans sa préface aux « Muses celestes, 5^e essai du spirituel » :

« Donne, Amy lecteur, tel nom qu'il te semblera bon à ce Poeme entier, que tu vois divisé en sept livres. C'est si tu veux, la Sepmainée d'un Escolier non débausché, laquelle il recole en ses sept leçons aux yeux de ses Compagnons, ou en face de l'Eglise sa Maistresse. Ou autrement, l'œuvre d'une Sepmaine accomplie de ses sept jours, representant le devoir d'un Chrestien durant les sept aages de l'homme, sous le nom des sept **Essais** du Spirituel. Ou c'est le portraict, ou crayon de la vie de l'Auteur, que d'effect, il fuit, comme il la depeinct au vray. Car de bouche et de cœur il parle à toy. Ainsi, dit S. Pierre, nous faut il sanctifier le Seigneur-Dieu en nos cœurs, et estre tousjours appareillez à respondre à chascun qui nous peut demander raison de l'esperance qui est en nous. Mais je finiray ce discours, pour t'advouer que ces miens **Essais** comme ils sont divers en nombre, aussi le sont-ils en subject, et par trop en leur style encore. Et souvent en un mesme **Essay**, comme tenant mes deux parties en Musique, je chante haut et bas, foible pour tenir un train continué, et me lassant à la longue » (f 207 r°)

Commentant l'écriture de sa « Chrestienne », septième essai, Mage écrit :

« Je ne te veux celer, ains franchement advouer, Lecteur, que j'ay en ce mien dernier **Essay** changé quelques chants de mes amours jafis profanes en ces Airs spirituels. [...] » (f 303 v°)

On relève enfin le sous-titre d'un sonnet : « Sur le titre et subject de ce dernier **Essay** » (f 312 r°).

encomiastiques – paraît imité de l’usage pratiqué par Montaigne qui, avec le mot « essai(s) », commente à la fois son régime d’écriture et le mode de composition original de son ouvrage. La puissance du modèle montaignien dans les *Œuvres* de Mage paraît même à l’origine de la relégation au second plan du titre porté sur la page de garde du recueil : le titre *L’image d’un Mage ou le spirituel* est par la suite oublié au profit d’un titre instable, aux reformulations diverses : *Essais, Essais du spirituel*... Ces occurrences manifestent une spécialisation du terme dans le lexique littéraire, pour désigner sinon un genre littéraire, du moins un mode d’écriture. Cet emploi en titre, à partir d’un souvenir montaignien, s’appuie cependant toujours sur le vaste réseau sémantique mis en place par les différentes occurrences du mot « essai » dans les poèmes. On note aussi que chez Mage la polysémie du titre est enrichie par la mise en place d’une antithèse entre les termes « essai » et « spirituel », le premier de sens concret, relevant de l’expérience sensible, porteur éventuellement d’un sème de souffrance physique, le second de sens abstrait, associé à la contemplation passive. La référence au titre de Montaigne est de ce fait en partie détournée. L’acception en titre du mot « essai(s) », en voie de spécialisation littéraire, enfouit donc dans son soubassement une extrême richesse et variété de sens forts, concrets, bien représentés en usage. Le sens technique littéraire du mot « essai(s) » dans ce titre n’est pas totalement lexicalisé mais vient se superposer à un emploi métaphorique.

Ce premier repérage syntaxico-sémantique du mot « essai » chez Mage nous introduit à la complexité de l’usage qui préexiste à la spécialisation du mot dans le lexique littéraire. Ce premier résultat impose cependant d’ordonner la diversité littéraire des recueils que masque la communauté de titre. Peut-on dégager des traits définissant un genre sinon littéraire, du moins éditorial ? Si tous les recueils identifiés relèvent de ce qu’on comprend alors sous le nom de poésie, qu’il s’agisse de recueils de formes brèves ou bien de théâtre²⁰, et en aucun cas de la prose, on note de fortes différences entre ces ouvrages. Un certain nombre d’entre eux sont des recueils de pièces mêlées, offrant une importante section de vers amoureux (Du Peyrat, Nervèze, La Luzerne), voire ne présentant que des sonnets pétrarquistes (Avost de Laval). Les autres sont des recueils spirituels ou dévots (Sponde, Mage, Garel, Jacques 1^{er}, La Luzerne en partie) que cet aspect religieux permet alors de rapprocher de la tragédie d’A. Favre. Entre ces poètes chrétiens, on distingue des auteurs nettement engagés, d’une part du côté des protestants non bellicistes – Jacques 1^{er} ; Sponde, qui abjure deux ans avant sa mort ; Mage,

²⁰ Excepté la tragédie chrétienne d’Antoine Favre *Les Gordians et Maximins ou l’Ambition. Œuvre tragique. Premiers et derniers essais de Poésie* (Chambéry, 1589), tous les autres recueils étudiés rassemblent des pièces de forme brève.

réformé écrivant sous le régime de l'édit de tolérance – ; du côté des catholiques dévots d'autre part : Favre, proche de François de Sales ; Du Peyrat appartenant à l'entourage de Henri III et à l'oratoire de Notre Dame de Vie saine, Hélie Garel. Les frontières littéraires entre poésie profane et poésie pieuse et les frontières confessionnelles entre catholiques et protestants passent au milieu du corpus et ne sont pas pertinentes sans amendement pour rendre compte de l'emploi du mot « essai(s) ».

Cette première tentative pour organiser en genre les recueils titrés « essai(s) » à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle et ses résultats partiels obligent à affiner la lecture un peu rapide des titres des recueils eux-mêmes, placés trop vite sur le même plan. On relève en effet quelques nettes frontières syntaxiques à l'intérieur même de la communauté des titres, le mot « essai » étant susceptible d'une construction plurielle. Un petit groupe de titres à la structure apparentée se dégage, qu'il s'agisse des « essais poétiques de », des « essais de poésie de » ou de l'« essay de quelques poesmes » ; dans cette configuration qui associe « essai » et « poésie », le nom de l'auteur est ensuite toujours rattaché étroitement par la syntaxe à ses « essais poétiques »²¹. Il convient de distinguer ce premier emploi syntaxique du mot en le séparant d'autres séquences possibles, dans lesquelles le lien syntaxique introduisant le complément change : « Essais *sur* quelques sonnets », les « essais *du* spirituel *de* » et les « essais spirituels *par* » ; il n'est dans ce cas plus spécifiquement question d'« essai poétique ». Cette variété syntaxique vient renforcer les nuances contextuelles du mot « essai(s) ». Il faut observer également les variations sur le nombre du mot « essai », l'emploi au singulier paraissant exceptionnel (Sponde, Mage), ainsi que la détermination ou non par l'article : pas d'article généralement dans ces titres, sauf chez Mage et Nervèze sur le modèle des éditions posthumes de Montaigne où ses éditeurs le font apparaître. On isole donc bien l'émergence et le figement du syntagme en titre « essais de poésie de X. » à la fin du XVI^e siècle : c'est à cette acception que Furetière fait référence dans son dictionnaire à la fin du XVII^e siècle.

Il semble donc qu'en réplique aux *Essais de Michel de Montaigne*, en prose, se manifeste concurremment un contre-emploi poétique : « essais poétiques de X. », syntagme susceptible de différentes remotivations sémantiques et dont le degré de lexicalisation varie selon les recueils.

²¹ F. Berlan attire l'attention sur la dénaturation du sens de ces titres, causée par le démantèlement du syntagme lors de l'application des conventions bibliographiques contemporaines (« Essai(s) : fortunes d'un mot et d'un titre », dans *L'Essai : métamorphoses d'un genre*, textes réunis et présentés par P. Glaudes, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002, p. 6.).

Si l'on peut attribuer la généralisation de ce titre à partir des années 1580 au succès de Montaigne, comme le confirme l'emploi dominant au pluriel, il reste que la fortune spécifiquement poétique de ce titre mérite des éclaircissements, au risque de sembler accidentelle. Que Montaigne situe sa propre écriture dans un horizon poétique peut favoriser le glissement du terme du domaine de la rhétorique au domaine de la poétique : cette justification ne suffit pourtant pas à résorber le paradoxe de la spécialisation des « essais » dans la métalangue du vers à la fin du XVI^e siècle. Une étude du paratexte des recueils et des commentaires métopoétiques peut sans doute aider à comprendre l'origine de l'emploi littéraire du mot et cerner son sens technique.

L'emploi nouveau du mot « essai(s) » en titre paraît réactiver un lieu commun littéraire plus ancien, que l'on relève en particulier dans la préface à *L'Adolescence clémentine* de Marot, celui du recueil désigné comme un « coup d'essay »²². La rhétorique des poèmes encomiastiques, préfaces et autres paratextes recourt souvent à la formule du « coup d'essay » pour désigner le recueil poétique, que ce recueil relève ou non des « essais poétiques »²³. La première question est de savoir s'il est légitime d'attribuer cette formule à Marot ou bien si elle est d'origine plus ancienne. Sur ce point, nous pouvons peut-être nous appuyer sur un pamphlet de Marot, *Le Valet de Marot*, en réponse au *Coup Dessay* de Sagon²⁴. Marot ne manque pas de dénoncer ironiquement dans le titre de Sagon un vol littéraire et de rappeler qu'il s'agit d'une citation de la préface à sa propre *Adolescence clémentine*²⁵. L'interprétation de la réplique de Marot, en contexte de polémique et d'ironie

²² « Si la courtoisie des Lecteurs ne nous excuse, le Tiltre du Livre nous excusera. Ce sont Œuvres de jeunesse, ce sont coups d'essay », Clément Marot, préface à *L'Adolescence clémentine*, dans *Œuvres complètes*, t.1, édition G. Defaux, Paris, Bordas, Classiques Garnier, 1990, p.17.

²³ Dans notre corpus, on relève par exemple la locution dans un sonnet signé I.B.D. en tête de la tragédie de Favre (*op. cit.*, non paginé) :

Hà que ton **coup d'essay** le rendit estonné ! (f 2 r^o)

Nous avons déjà cité la préface « Au lecteur » de Mage :

« Ce ne sont que les premiers **coups d'essay** de mes facultez plus surnaturelles qu'autres. Soubs ces suyvantes Inventions Poétiques et autres Traductions et Contrimitations spirituelles, je me communique à mes plus proches, semblables et amis » (f 74 r^o)

²⁴ Voir *Le Coup Dessay de François de Sagon et Le Valet de Marot contre Sagon* (1537) dans : Emile PICOT, *Querelle de Marot et Sagon*, pièces réunies en collaboration avec Paul LACOMBE, Genève, Slatkine reprints, 1969 (1^{ère} édition : Rouen, 1920), non paginé.

²⁵ *Le Valet de Marot*, *id.*, f^o 4 v^o. C'est le valet de Marot qui parle :

« Il semble pourtant en ton livre
Qu'en le faisant tu fusses yvre :
Car tu ne sceuz tant marmommer
Qung nom tu luy sceusses donner.
Si na il couplet, vers, n'epistre,

peut-être empreinte de mauvaise foi, demeure hasardeuse : pouvons-nous conclure de ces vers que Marot s'attribue plus généralement la paternité de l'expression ? Il est difficile de statuer définitivement sur l'originalité de la formule lorsque Marot l'utilise. Quoiqu'il en soit effectivement sur ce point, un second problème surgit ensuite, celui de déterminer quelle est alors la part de la référence voire de l'hommage à Marot lorsque la formule reparaît dans le paratexte des recueils de poèmes à la fin du siècle. Nous pouvons nous appuyer sur *Les Recherches de la France* d'E. Pasquier pour avoir la confirmation du succès de librairie que sont les œuvres de Marot ; elle sont toujours lues à la fin du XVI^e siècle²⁶. En particulier, le nom de Marot semble faire largement autorité parmi les poètes calvinistes, entre autres en souvenir de son travail de traduction partielle du psautier en français. On relève par exemple le « coup d'essay » dans l'« advertisement au lecteur » du poète réformé Du Bartas en tête de sa *Muse chrestienne* de 1574²⁷. Dans la *Seconde Sepmaine*, Du Bartas place Marot en tête de sa brève lignée d'auteurs illustres en français, laquelle comporte seulement cinq noms, et développe spécialement son éloge²⁸. C'est donc probablement bien d'un « coup d'essay » marotique dont parle Du Bartas. Le « coup d'essay » paraît être ainsi le motif qui unit une

Qui vaille seulement le tiltre,
 Dont ne soys glorieux ne rogue,
 Car tu le grippas au prologue
 De Ladolence a mon maistre »

²⁶ Etienne Pasquier note : « Et vrayement je ne m'esmerveille point qu'en une infinité de Livres François, je n'en voy un tout seul qui ait esté autant de fois imprimé comme le Marot. » (*Les Recherches de la France*, VII, 7, t. II, éd. Marie-Madeleine Fragonard et François Roudaut, Paris, Champion, 1996, p. 1433)

²⁷ « Or, si je connois que ce mien **coup d'essay** te soit agreable, je poursuivray avec plus grande alegresse la carriere commencée ; et feray en sorte que tu ne te repentiras de ton indulgence, ni moi de ma peine. Mais s'il advient au contraire, je me garderay d'or-en-avant d'estaler mes menues denrées en cest ample théâtre de la France, où il y a presque autant de jugemens comme de spectateurs. » (Du Bartas, *La Muse chrestienne* [*La Judith, Le Triomphe de la foi, L'Uranie, Sonets*], dans *The Works of Guillaume de Salluste Sieur Du Bartas*, édition critique de U.T. Holmes, J.C. Lyons, R.W. Linker, vol. 2, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1935, p. 3. [1^{ère} édition : 1574])

²⁸ Du Bartas écrit dans *La Seconde Sepmaine*, « *Babylone* », v. 655-664 :

Mais qui sont les François ? Ce terme sans façon,
 D'où la grossiere main du paresseux maçon
 A levé seulement les plus dures escailles,
 C'est toy, Clement Marot, qui furieux, travailles
 Artistement sans art, et poingt d'un beau soucy,
 Transportes Helicon d'Italie en Quercy.
 Marot, que je revere ainsi qu'un colisee
 Noircy, brisé, moussu, une medaille usee,
 Un escorné tombeau, non tant pour leur beauté
 Que pour le saint respect de leur antiquité.

Du Bartas fait ensuite l'éloge de Blaise de Vigenère, Jacques Amyot, Ronsard et Philippe Du Plessis-Mornay. (*The works of Guillaume De Salluste Sieur Du Bartas*, édition critique de U.T. Holmes, J.C. Lyons, R.W. Linker, vol. 3, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1940 [1^{ère} édition : 1584], p. 142-143).

chaîne de poètes réformés, de Marot, en passant par Du Bartas, jusqu'aux émules de ce dernier, auteurs d'« essais poétiques » : Jacques 1^{er}, Sponde et Mage. Mais l'autorité de Marot ainsi que les lieux communs poétiques ne connaissent pas de frontière confessionnelle au XVI^e siècle, ce qui rend le « coup d'essai » également disponible pour le sous-titre de la tragédie du catholique tridentin Favre et les recueils majoritairement profanes de Du Peyrat et Nervèze, auteurs par ailleurs catholiques de vers religieux. Le souvenir de la préface à *L'Adolescence clémentine* se dépose ainsi en surimpression sur les recueils « d'essais poétiques ».

Tout en convoquant cette intertextualité du « coup d'essai » marotique, la richesse de l'expression « essais poétiques de X. » permet également de combiner d'autres séries de lieux communs poétiques. L'« essai », nous l'avons vu, peut désigner le travail de fin d'étude du compagnon artisan²⁹ et cette métaphore artisanale participe d'un ensemble de lieux communs poétiques, désignant la poésie comme une technique. Le titre de Jacques 1^{er}, *Essayes of a Prentice in the Divine Art of Poesy*, développe cette métaphore topique en présentant le poète comme un apprenti, au sens littéral. Un louangeur de Favre file la métaphore du coup d'essai artisanal en jouant sur l'onomastique³⁰ : il rappelle le sens premier du patronyme de Favre, auteur-forgeron qui « façonne » ses vers. A partir de cette image présentant le poète comme un apprenti, le « coup d'essai » rentre alors généralement dans l'ensemble de la rhétorique préfacielle de l'humilité, associée aux recueils de poèmes religieux. Ces protestations d'humilité poétique peuvent en outre être accompagnées d'une référence à l'inexpérience poétique de leur auteur : le titre d'*Essais poétiques* doit dans ce cas s'interpréter comme un équivalent des *Jeunesses* et autres *Premières œuvres* que l'on publie aussi à la même époque. Cette inscription biographique et sociale de l'écriture correspond alors à certains choix poétiques. Du Peyrat développe ainsi l'interprétation technique des « Essais de [s]a Muse », « premier passe-temps », « premières fleurs de [s]a tendre jeunesse », avec des formules très marotiques :

²⁹ Voir de Jean Nicot, l'article « Essay » dans son *Thresor de la langue françoise*, qui donne les expressions : « L'apprenty fait son essay », « Essay se prend aussi pour la piece d'un chef d'œuvre d'un artisan qui pretend à la maistrise en l'art ».

³⁰ Sonnet signé IBD, *op. cit.*, non paginé (second sonnet encomiastique), v. 1-6 :

Tu n'avois bonnement, mon Favre, façonné,
 Le premier de tes vers, fils aîné de ta gloire,
 Que je vis celui-là, qui tenoit la victoire
 Des Tragiques François, presque desarçonné :

Hà que ton **coup d'essay** le rendit estonné !
 A peu qu'il n'arracha sa trompette d'yvoir [...]

Si parmy les clairons, et le bruiet des trompettes,
Parmy tant de dangers et de combats divers,
Tu daigne'encor oüyr l'humble son de mes vers,
Permetts que sous l'appuy de ta dextre guerriere
Les Essais de ma Muse aillent voir la lumiere,
Et que de mon Avril ces premiers passe-temps
S'arment de ton saint nom contre l'horreur du temps³¹

Les « essais » sont associés au choix du style bas (« l'humble son de mes vers ») et de la poésie amoureuse, dans l'attente d'une illustration à venir dans le registre épique et sublime.

Plus largement, le choix du mot « essai(s) » est lu comme un indice intertextuel et générique car si la forme du titre est en effet donnée par un lieu commun peut-être rattachable à Marot, les « essais poétiques » semblent être porteurs de renvois intertextuels plus riche encore. Commentant le titre de Montaigne, Antoine de Laval dégage en effet une référence ovidienne :

Mais les essais de ce livre signifient autre chose que gouster. Il a entendu Conatus comme dict le Poëte quicquid conabar dicere versus erat. Tout ce que j'essayois à dire estoit vers, c'est-à-dire essayer, tenter pour voir s'il ne reussiroit à escrire, faire des livres, comme pour les apprentiz. Ils s'essoient à faire un ouvrage. C'est un mot icy qui marque la modestie de l'auteur qui se moque des grands faiseurs de livres.³²

Si l'on suit l'épigramme d'Ovide, il représente son apprentissage poétique comme étant celui de l'éloquence contrariée : l'énoncé élégiaque, lyrique, naît de l'impossible énonciation rhétorique en prose³³. La référence à Ovide, sans la surestimer, autorise à placer les « essais poétiques » en opposition à l'éloquence civile et l'engagement politique – dans lesquels s'illustre le frère d'Ovide – et dans la veine de l'inspiration lyrique issue des *Tristes*. Le choix du mot « essai(s) » à la fin du XVI^e siècle renvoie donc à une conception définie de la poésie, dans laquelle s'inscrit tout particulièrement l'énonciation dévote.

Une fois identifié ce réseau de métaphores topiques, rayonnant autour des acceptions littéraires du mot « essai(s) », ainsi que les intertextes multiples que ce mot convoque, un titre reste à part, isolé par sa syntaxe, celui des *Essays de Hierosme d'Avost de Laval sur les Sonets*

³¹ Epître dédicatoire en vers « au mesme », *Les Essais poetiques de Guillaume Du-Peyrat [...]*, Tours, Jamet Mettayer, 1593, p. III, v. 7 et suiv.

³² Millet, *op. cit.*, p. 130.

³³ Ovide, *Tristes*, IV, 10, v. 24-26 :

Scribere temptabam verba soluta modis.
Sponte sua carmen numeros veniebat ad aptos,
Et quod temptabam scribere versus erat.

La leçon contemporaine est « temptabam » pour « conabar » au XVI^e siècle, comme le donne Antoine de Laval. (« Je m'efforçais d'écrire des mots privés de rythme. De lui-même un poème prenait le nombre approprié, et ce que j'essayais d'écrire était des vers. », traduction de Jacques ANDRE, *Tristes*, Paris, Belles Lettres, coll. Budé, 1968, p. 123)

du divin Petrarque avec quelques pièces de son invention (1584)³⁴. Son étude peut compléter et rectifier encore notre bilan intertextuel. Il peut sembler non pertinent de détecter une différence entre « essais poétiques de » et « essais de X sur quelques sonnets ». Cette infime variation syntaxique oblige cependant à revoir le sens du titre dans ce nouveau contexte, car le nom « essai » signifie alors prioritairement « traduction » - ce sens du mot « essai » étant bien attesté au XVI^e siècle. Le sens le plus saillant du mot « essais » dans ce titre est celui de « version », par opposition à d'autres poèmes du même recueil, qualifiés « d'invention ». L'auteur, connu pour son activité de traducteur de l'italien, donne avec ces sonnets, une traduction partielle du *Chansonnier* de Pétrarque. Les échos intertextuels déjà repérés pour d'autres recueils ne sont, bien entendu, pas exclus de l'interprétation du titre d'Avost de Laval mais il est intéressant de noter que le premier recueil, à notre connaissance, qui annonce des « essais poétiques », quatre ans après la publication des *Essais* de Montaigne, restreigne aussi fortement la portée littéraire des « essais poétiques » : il s'agit de traductions, dans la veine lyrique amoureuse.

Ce sens technique conféré au mot « essais » en titre par Avost de Laval reste isolé. L'exemple du recueil d'André Mage confirme nettement en revanche l'hypothèse d'une intertextualité multiple déterminant le choix du titre « essai(s) ». Qu'il faille lire une allusion à Montaigne dans le titre de ce recueil de poèmes d'inspiration calviniste n'est pas douteux : le poète lui-même encourage cette interprétation inattendue en calquant par ailleurs sa préface « au lecteur chrestien » sur l'adresse au lecteur de Montaigne³⁵. S'en tenir à cette interprétation paradoxale laisse cependant insatisfait – comment expliquer l'insertion de cette référence sceptique ? – et serait en réalité réducteur. La référence écrasante à Montaigne fonctionne en effet moins comme un hommage que comme un paravent, qui masque un intertexte protestant plus discret. Par le seul choix de ce titre, le poète calviniste rend en même temps un hommage à peu près certain à Marot ainsi qu'à « l'essay de quelques poesmes

³⁴ Hierosme d'Avost, *Essais sur les sonets du divin Petrarque*, texte présenté et annoté par Keith Cameron et Madeleine Constable, University of Exeter, coll. Textes littéraires, n° 14, 1974.

³⁵ Voici le début de la préface « Au chrestien » d'A. Mage de Fiefmelin : « C'est toy seulement, Lecteur Chretien, que je desire et recherche. Vien donc et voy d'esprit plus que des yeux du corps ce Spirituel. Mais garde-toy de t'y mesprendre, en y prenant par force plus que je ne t'y donne de gré. Tant s'en fault que tu trouves icy dedans quelques chef-d'œuvre divin ou humain, ou autre telle grande chose, qu'au regard de sa monstre par le dehors tu en voudrois tirer par trop de subtilité recherchée : qu'au contraire, ce ne sont que les premiers coups d'essay de mes facultez plus surnaturelles qu'autres. Soubs ces suyvantes Inventions Poëtiques et autres Traductions et Contrimitations spirituelles, je me communique à mes plus proches, semblables et amis. Ma vie et mes estudes plus cachées leur seront descubertes aux yeux, comme à la pensée, par l'impression de ces miennes conceptions qui a soudain suyvi leur expression : afin que vif et mort mes Amis me voyent mieux et m'ayent avec eux dés maintenant pour plus long temps qu'autrement. [...] » (*Op. cit.*, f 74 r^o-v^o).

chrestiens » de Sponde, qu'il imite d'assez près dans quelques poèmes³⁶. Au plan sémantique, un sonnet d'escorte écrit par un certain A. de la Croix nous donne une précieuse glose du sens littéraire du titre :

Comme on cognoit l'ouvrier à l'œuvre, ton Essay
Monstre que tu as fait tres-bon apprentissage :
Mais puisqu'à la maistrise est requis long-usage,
D'Essay le tiltre est bon et fort bien compassé.³⁷

Retenant l'emploi au singulier du mot « essai », l'auteur en confirme d'abord l'acception métaphorique banale déjà étudiée. Plus intéressante est sa précision sur la dimension temporelle du procès contenu dans le mot « essai ». Ce qui paraît en effet appréhendé dans le vers 3 (« puisqu'à la maistrise est requis long-usage »), c'est le contenu aspectuel du sémantisme du mot « essai ». Issu du latin *exagium*, et lui-même déverbal d'*exagere*, le nom « essai » renvoie à un procès saisi sous son aspect non-conclusif³⁸. Dégager cette valeur aspectuelle permet ensuite de clarifier le rapport du nom en titre à la biographie de l'auteur. Le titre n'est pas synonyme de *Premières œuvres* ou encore de *Jeunesses* comme en publient certains poètes. André Mage dément lui-même cette acception : il mentionne à plusieurs reprises la perte de ses écrits de jeunesse et présente la seconde partie de son recueil, précisément celle divisée en « essais », après les textes mondains de la première partie, comme des écrits de maturité. En fait, le mot « essai » déplace l'accent qui ne porte plus sur le résultat achevé mais sur le processus d'écriture, la manifestation lente de la poésie. En titre, « essai » propose un programme de lecture, invitant à apprécier moins un monument littéraire figé qu'une œuvre en cours d'élaboration. Mage se présente bien comme un poète confirmé et non pas comme un débutant et ce volume atteste précisément la réussite de son apprentissage, de son succès à l'épreuve de fin d'études selon la tradition marotique.

La formule des « essais poétiques », à la mode à la fin du XVI^e siècle, permet ainsi de rassembler un certain nombre de lieux communs poétiques tout en étant assez souple pour autoriser d'importantes redistributions en contexte. La formule semble bien lancée par le succès contemporain des *Essais* de Montaigne mais cette référence égare en général sur une fausse piste interprétative : c'est à Marot que les poètes paraissent surtout se référer, et à la

³⁶ Voir J. Morel, « Trois sonnets en un seul. Fieffmelin abrégiateur de Sponde », *Cahiers de littérature 17^e s*, n°6, Toulouse, 1984, p. 383sqq.

³⁷ A. de la Croix, « Au Sieur de Fieffmelin sur son second Essay Spir. », premier quatrain, dans A. Mage, *op. cit.*, f 99 r° (second foliotage), v. 1-4.

³⁸ Pour les origines latines d'« essai » et « essayer », voir François Berlan, *art. cit.*, p. 2-5.

tradition élégiaque, tout développant une représentation de leur propre œuvre poétique comme « mineure ».

Nous avons évacué dans un premier temps la référence à Montaigne, qui paraît dans la majorité des cas peu pertinente et encombrante pour appréhender le sens technique pris par le mot en poésie. Ne peut-on toutefois établir un parallèle plus étroit entre les essais prosaïques et les essais poétiques, ce qui témoignerait d'une réception du modèle de Montaigne en poésie ?

Sans défaire les analyses précédentes menées à partir de l'intertexte poétique, nous pouvons les complexifier en signalant qu'un autre lieu commun est parfois associé par les poètes aux « essais poétiques ». Il s'agit des « œuvres mêlées », « ramas », comme le glose copieusement Antoine de La Luzerne :

Ce qu'on appelle un pot pourri à l'Espagnole, ce que les Cuisiniers nomment une capilotade, et les Pâtisseries une bisque, je vous le sers icy, Lecteurs, quoy que je ne fasse pas le dessein de vous donner à disner : et comme dans le ramas de plusieurs morceaux differents, regne le haut goust des plus friandes sauces, lors que la quantité, aussi bien que la qualité y est observée ; de mesme aussi peut estre dans le recueil de ces diverses pieces, rencontrerez vous quelque chose qui ne vous desagreera pas, et dont la divertissante varieté flattant par je ne sçay quoy de plaisant, la pointe de vostre goust aura plustost assez dequoy vous donner de l'appetit pour le reste des ouvrages du mesme Maistre. Mais je ne sçay ce qui me porte à faire icy le fricasseur au lieu d'auteur, et par quel hazard il se trouve dans la disposition de ces œuvres meslées, un ordre qui ne respond pas mal à celuy d'un festin.³⁹

Un autre poète, Du Peyrat, parlant des « premiers esbats de sa Muse », évoque également son projet « de faire un corps de plusieurs pieces d'iceux, esparses deçà delà, comme les membres d'Osiris, les r'apportant et les collant toutes ensemble »⁴⁰. Les « essais poétiques » désignent alors la variété d'un recueil compilant des pièces diverses, sans programme narratif fixe, à l'instar du volume en expansion de Montaigne. Ce dernier sens pris par les « essais poétiques » permet alors de rendre compte du projet polygraphique de Mage, et surtout de l'emploi *a priori* paradoxal du titre par Nervèze. Lorsqu'il publie ses *Essais poétiques* en 1605, ce dernier est alors un homme bien en cour, sans doute influent, un poète confirmé aux nombreuses publications, dont les jeunes poètes recherchent le parrainage⁴¹. Il ne peut pas prétendre publier des œuvres d'apprentissage. En fait, la présence de l'article dans le titre de

³⁹ Antoine Garaby de La Luzerne, « Au lecteur », *Les Essais poetiques du sieur de la Luzerne*, Paris, Vve François Targa, 1642, p. 14.

⁴⁰ *Op. cit.*, p. I (non paginé).

⁴¹ Voir la dédicace d'Antoine du Breuil à Nervèze, en tête de son anthologie *L'Academie des modernes Poëtes françois* « comme à l'un des plus capables de ce siecle » (1599 ; cité par Yves Giraud dans son édition critique des *Essais poétiques d'Antoine de Nervèze*, Paris, STFM, 1999, p. VIII).

son recueil⁴² – comme dans les éditions posthumes de Montaigne – laisse entendre qu’il publie là un mélange poétique clos et cohérent, peut-être ses premières productions poétiques à retardement. La publication d’« essais poétiques » serait-elle un passage obligé dans la carrière du poète de cour ? Quoiqu’il en soit, les *essais poétiques* désignent donc à la fois des pièces à l’inspiration courte et la mise en recueil de ces petites formes, dans un souci de variété littéraire.

C’est cependant chez le seul Mage que le titre semble le moins lexicalisé dans son acception littéraire et que la référence directe à Montaigne paraît la plus active. Quelle peut être la réception des *Essais* dans la poésie calviniste de Mage ? Entre hommage aux *Essais* en prose et détournement paradoxal, le lecteur est en droit d’hésiter. Bien qu’il n’y ait à première vue aucune parenté générique entre les deux œuvres, Mage reprend pourtant certaines caractéristiques de l’écriture de Montaigne, ce qui témoigne de son interprétation des « *essais* » comme possible genre littéraire, dont les *Essais* seraient l’exemple unique. Ses *Essais spirituels* désignent en effet un texte composite, un centon qui absorbe les références et les œuvres des humanistes, explicitement ou non ; de même, l’œuvre de Montaigne s’apparente en partie à un exercice de commentaire de citations voire à des notes de lecture : les deux œuvres sont polyphoniques, deux rhapsodies synthétisant une bibliothèque. De plus, le déplacement de l’accent sur l’écriture en devenir suscite des commentaires de type auto-réflexif : comme Montaigne, Mage multiplie les allusions au travail d’écriture, à ses modalités, soit dans les poèmes eux-mêmes, soit dans des fragments en prose irrégulièrement insérés au milieu des poèmes⁴³. Enfin, Mage présente également son texte comme un miroir de son auteur, ainsi que le titre principal, construit sur une paronomase, l’annonce : *L’image d’un mage*. Les essais ont valeur d’autoportrait. Pour Mage, à l’imitation de Montaigne, le principe dynamique de l’écriture, l’aiguillon, c’est le « souci de soi » dont la pointe est le « connais-toi toi-même » topique. Aussi paradoxal qu’il puisse sembler au premier abord, c’est bien l’exercice du jugement sceptique qui modèle le développement des *Essais spirituels d’André Mage*. Mais le scepticisme n’est que le point de départ méthodologique de l’expérience proposée, le levier d’un parcours fidéiste, voire mystique. La référence à Montaigne est donc compatible avec le fidéisme de la poésie de dévotion protestante, car

⁴² Rappelons le titre exact : *Les Essais poétiques d’Antoine de Nervèze*, Poitiers, François Lucas, 1605.

⁴³ On relève, entre autres exemples, ce commentaire du travail d’écriture au cours du « 7^e essai du spirituel. La Chrestienne de Mage », intercalé à la fin d’une série de sonnets et avant une paraphrase partielle du *Cantique des cantiques* : « Je ne te veux celer, ains franchement advouer, Lecteur, que j’ay en ce mien dernier Essay changé quelques chants de mes amours jadis profanes en ces Airs spirituels. [...] J’ay ainsi eschangé la lettre des susdites chansons amoureuses, afin que les mesmes vers qui, ci-devant tourne à l’envers, eussent peu scandalizer mon prochain, l’edifiant maintenant estant contourné à leur endroit. [...] » (*op.cit.*, f 304 r^o)

moins que l'orthodoxie confessionnelle, le souci premier de Mage est l'expérience de Dieu. Mage ouvre ainsi une voie d'interprétation des « essais » littéraires dans une forme poétique, qui restera sans suite.

Ce rapide parcours de l'héritage montaignien comme grille d'écriture des *Essais du spirituel* n'épuise cependant pas la richesse métaphorique du titre chez Mage. Le jeu sur la syntaxe du mot « essai(s) » en titre est un dernier témoignage de la lecture attentive de Montaigne par Mage : le titre « *essais du spirituel d'André Mage* » multiplie en effet les obscurités et ambivalences sémantiques, suivant le modèle du titre énigmatique des « *Essais de Michel de Montaigne* ». Chez Mage, dans cet emploi, la lexicalisation du mot « essai(s) » dans son sens littéraire n'est pas totale ; ainsi, la construction syntaxique et les déterminations du substantif réactivent différents sens du mot « essai(s) » en langue courante, et appellent une lecture métaphorique. Le sous-titre désigne une section du recueil, « prières », « saints soupirs » ou encore « muses celestes » par exemple, sous la forme : « Xe essai du spirituel d'André Mage ». Les problèmes de lecture provoqués par l'amphibologie sont de plusieurs ordres : il faut, pour les deux compléments déterminatifs du mot « essai(s) », tenir compte de la double valeur objective ou subjective du substantif – agent ou patient – (« du spirituel » et d'« A. Mage »), le contexte invitant à maintenir l'ambivalence. Le syntagme complet du sous-titre peut également être découpé multiples fois, ce qui altère alors la relation établie entre ses composants : il peut être doublement compris comme « 'essai du spirituel' d'A. Mage » et comme « essai 'du spirituel d'A. Mage' ». Enfin, l'adjectif substantivé « du spirituel » est susceptible d'une double interprétation, suivant la pensée analogique qui est celle de Mage, soit comme intellect humain, âme de l'homme, esprit relatif, soit comme Esprit-Saint (Dieu), Esprit universel, Absolu. Dans ce double contexte d'amphibologie et de polysémie extrême du mot « essai » (voir supra), il faut alors proposer une série de traductions ou paraphrases pour décrire et épuiser le contenu de la métaphore de « l'essai » ou des « essais » dans ce titre. Si l'on tient compte du contexte du centon, une première glose s'impose : « étude intellectuelle et spirituelle faite par Mage » d'abord, « exercices scolaires que l'âme humaine fait du monde et des livres », « versions effectuées par l'esprit » ou « traductions de l'esprit dans la langue ». En ce sens, Mage propose lui-même les paraphrases suivantes : « Inventions Poétiques et autres Traductions et Contrimitations spirituelles » et « mes études plus cachées »⁴⁴. Si l'on entend « Essai » dans toute l'extension sémantique qui va d'« expérience » jusqu'à « épreuve douloureuse », on obtient les transpositions suivantes du

⁴⁴ *Op.cit.*, f 74 r°.

titre : « l'entraînement spirituel de Mage » voire « ses exercices spirituels »⁴⁵, c'est-à-dire des « prières », écrits par lui ou proposés par lui, mais également une « psychomachie », débouchant sur « l'expérience de Dieu faite par Mage », « la *pati divina* » ou « fruition », expérience sensible dont parlent les mystiques. On retrouve une glose proche en comprenant « du spirituel » au sens de « Dieu », « Esprit absolu » : le titre signifie alors « les épreuves que l'Esprit-Saint impose à Mage », le combat spirituel et ses souffrances. Il ne faut en outre pas perdre de vue la dimension aspectuelle du procès contenu dans le mot « essai » - à ce point de l'interprétation d'un titre retors, il faut renoncer à en livrer une traduction terme à terme pour en proposer une paraphrase libre. Le titre « *essais du spirituel d'André Mage* » annonce le double projet poétique et dévot du recueil : par autant d'exercices initiatiques, entendus comme une mise à l'épreuve, l'âme de Mage ou du croyant se manifeste progressivement ; l'essai de l'esprit – où le complément est entendu dans son acception passive – désigne le processus qui permet la progressive spiritualisation de l'homme, sa sanctification par rejet du sensible c'est-à-dire de la chair, tout en désignant parallèlement, dans une acception active, l'intervention de l'Esprit saint à l'origine de la révélation de l'âme humaine. En tant que démarche d'écriture et résultat textuel, les *Essais* sont analogiques de ces expériences intellectuelles, dévotes, voire mystiques. Dans le cas exemplaire de Mage, le terme dérobé à Montaigne et Marot est volontairement exploité pour ses qualités de labyrinthe intertextuel, pour ses propriétés polysémiques et la richesse de ses constructions syntaxiques.

La spécialisation du mot « essai(s) » dans le lexique littéraire à la fin du XVI^e siècle prend ainsi deux directions sémantiques à partir de l'influence plus ou moins forte de Montaigne : l'une renvoie au modèle marotique et sera sans doute oubliée quand l'influence de Marot aura cessé ; l'autre, préfigurée chez Mage, annonce la fortune des « essais » comme régime d'écriture.

La formule-titre d'« *Essais poétiques* » paraît enregistrée dans le lexique littéraire à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle pour désigner moins un genre littéraire constitué – puisqu'elle recouvre des projets fort variables, en dépit de grandes tendances communes – qu'un régime d'écriture poétique et une représentation mi-esthétique mi-sociale

⁴⁵ Le titre du recueil *Essais spirituels par le sieur de Garel*, où l'on retrouve l'expression « essais spirituels » par coïncidence sans doute, joue de la même façon sur le double sens de « souffrances spirituelles » et « exercices spirituels ». Garel étant catholique, l'allusion aux *exercices spirituels* d'Ignace de Loyola n'est pas douteuse dans cette occurrence. Dans ce titre, le choix du complément *par* introduisant le nom du poète, au lieu de la préposition *de*, bloque toute ambiguïté supplémentaire.

de l'activité poétique. Loin du lyrisme officiel et des grands genres, les « essais » privilégient le style bas, les petites formes, un lyrisme davantage personnel.

Faut-il conclure que cette spécialisation poétique des « essais », cette lexicalisation partielle, sous l'influence de la référence à Marot, immédiatement après la publication des *Essais de Montaigne*, a freiné la popularisation du mot pour parler de la prose ? On peut le penser, d'autant que ces poètes, qui développent la conscience de leur situation de *minores*, sont vite méprisés par les classiques : les « essais poétiques » refluent nettement à partir des années 1640 pour laisser la place aux emplois en prose, mieux étudiés, rattachables à l'évolution anglaise du sens littéraire du terme, contemporaine mais divergente.

Audrey Duru